



L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Données 2012

Direction **R**égionale
des **E**ntreprises,
de la **C**oncurrence,
de la **C**onsommation
du **T**ravail et de l'**E**mploi

Service Etudes Statistiques Evaluation
Décembre 2013

AVERTISSEMENTS

SOURCES

Toutes données relatives aux AI, EI et ETTI sont issues des bilans d'activités 2012 fournis pas les structures aux UT, afin d'alimenter les dialogues de gestion annuels.

Pour les ACI, deux sources distinctes ont été utilisées:

→ **ASP Fichier individuel des bénéficiaires d'un CUI-ACI en 2012:** Données sur les structures porteuses, le nombre de salariés en insertion et d'ETP d'insertion réalisés durant l'année = Deux premiers feuillets du présent recueil : "Nbre SIAE" et "SI MAD" .

↳ L'utilisation de cette source est nouvelle en 2012:

- Elle garantit une meilleure fiabilité des données sur les ACI: les risques d'oubli de chantier pour cause de bilan non enregistré sont éliminés.
- Non utilisée jusqu'à présent, elle interdit toutes comparaisons avec les années précédentes sur les données ACI figurant dans les deux premiers onglets de l'état des lieux.

→ **Bilans des ACI fournis aux UT :** toutes les autres données du présent recueil sont extraites de cette source

CHANGEMENTS 2012 - 2011 ET INCIDENCES SUR LES COMPARAISONS ANNUELLES

Les règles de sorties des AI et ETTI ont été modifiées en 2012.

Par conséquent, les comparaisons avec les années précédentes sont impossibles pour ces deux types de structures → Se référer à l'onglet "Rappel Sorties" pour les explications détaillées

Le mode de calcul des ETP a été aligné sur les règles définies par le niveau national → Le changement ne concerne que les ACI pour lesquels un ETP d'insertion égale désormais 1820 heures travaillées (précédemment un ETP = 1600h). Le calcul des ETP ne change pas pour les autres SIAE (EI: 1505H / AI-ETTI: 1600h). Compte tenu de ce changement, les comparaisons annuelles des ETP d'insertion des ACI sont impossibles.

I - NOMBRE ET REPARTITION DES SIAE EN 2012

SIAE : en nombre de structures pour les EI-ETTI-AI et nombre de chantiers pour les ACI

Nombre de Structures d'Insertion par l'Activité Economique en 2012

(en nombre de structures employeurs pour les EI-ETTI-AI-ACI)

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
TOTAL	96	38	41	46	59	65	42	46	433
AI	18	7	10	8	11	6	7	12	79
EI	33	12	18	16	27	23	13	12	154
ETTI	6	2	2	2	1	3	1	3	20
ACI	39	17	11	20	20	33	21	19	180

Note de lecture : En 2012, on dénombre 433 structures conventionnées au titre de l'IAE

Attention: contrairement aux années précédentes, pour les chantiers le décompte se réfère au nombre de porteurs de projets (base SIRET) et non au Nb de chantiers. Ne pas comparer avec les années précédentes

Le poids des différents types de SIAE dans les offres d'insertion départementales

(Basé sur le nombre de structures employeurs pour les EI-ETTI-AI-ACI)

Tbl 1.3

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
TOTAL NB SIAE	96	38	41	46	59	65	42	46	433
Part AI	19%	18%	24%	17%	19%	9%	17%	26%	18%
Part EI	34%	32%	44%	35%	46%	35%	31%	26%	36%
Part ETTI	6%	5%	5%	4%	2%	5%	2%	7%	5%
Part ACI	41%	45%	27%	43%	34%	51%	50%	41%	42%

Note de lecture : les AI représentent 24% de l'offre SIAE des Yvelines , contre une moyenne régionale de 18%.

Le poids de chaque type de SIAE dans les offres locales d'insertion

Tbl 1.4

	AI		EI		ETTI		ACI	
	Part des AI dans l'offre IAE du département	Part des ETP-AI dans le total des ETP-IAE du département	Part des EI dans l'offre IAE du département	Part des ETP-EI dans le Total des ETP-IAE du département	Part des ETTI dans l'offre IAE du département	Part des ETP-ETTI dans le Total des ETP-IAE du département	Part des ACI dans l'offre IAE du département	Part des ETP-ACI dans le Total des ETP-IAE du département
75	19%	39%	34%	16%	6%	23%	41%	22%
77	18%	34%	32%	16%	5%	15%	45%	35%
78	24%	41%	44%	29%	5%	8%	27%	21%
91	17%	45%	35%	18%	4%	6%	43%	32%
92	19%	32%	46%	37%	2%	6%	34%	25%
93	9%	9%	35%	32%	5%	27%	51%	33%
94	17%	27%	31%	33%	2%	9%	50%	32%
95	26%	52%	26%	11%	7%	10%	41%	26%
IDF	18%	34%	36%	24%	5%	15%	42%	28%

Source : DIRECCTE IDF

Note de lecture : alors que les ETTI ne représentent que 5% du nombre total des SIAE franciliennes, elles concentrent 15% des ETP de salariés en insertion de la région. L'écart est encore plus frappant dans les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis où la part des ETP-ETTI est respectivement de 23% et 27%, alors que ces structures ne représentent que 6% à 5% des SIAE

Répartition départementale des SIAE par type de structure

(Basé sur le nombre de structures employeurs pour les EI-ETTI-AI-ACI)

Tbl 1.5

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
TOTAL NB SIAE	96	38	41	46	59	65	42	46	433
Part AI	23%	9%	13%	10%	14%	8%	9%	15%	100%
Part EI	21%	8%	12%	10%	18%	15%	8%	8%	100%
Part ETTI	30%	10%	10%	10%	5%	15%	5%	15%	100%
Part ACI	22%	9%	6%	11%	11%	18%	12%	11%	100%
Ensemble des SIAE	22%	9%	9%	11%	14%	15%	10%	11%	100%

Note de lecture : Paris concentre 30% des ETTI de la région. Les ETTI franciliennes restent peu implantées dans les Hauts-de-Seine et le Val de Marne.

II - LES SALARIES EN INSERTION DES SIAE EN 2012

Salariés en insertion : AI et ETTI: personnes mises à disposition au moins une fois en 2012/ EI: salariés en CDDI en 2012/ ACI: personnes en contrats aidés (CUI-CAE) présentes dans le chantier durant 2012

Nombre de salariés en insertion durant l'année 2012

Salariés en insertion : AI et ETTI: personnes mises à disposition au moins une fois en 2012 / EI: salariés en CDDI en 2012/ ACI: personnes en contrats aidés (CUI-CAE) présentes dans le chantier durant 2012

Tbl 2.1

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	3 476	2 450	2 146	2 051	2 228	571	857	2 157	15 936
EI	525	259	335	220	744	572	329	147	3 131
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								3 468
ACI	991	930	438	586	680	978	555	521	5 679
TOTAL	5 897	4 503	3 170	3 035	3 792	2 837	1 893	3 087	28 214

Note de lecture: en 2012, les SIAE franciliennes ont salarié 28 214 personnes en insertion.

Répartition des salariés en insertion dans les différents types de SIAE en 2012

Salariés en insertion : AI et ETTI: personnes mises à disposition au moins une fois en 2012/ EI: salariés en CDDI en 2012/ ACI: personnes en contrats aidés (CUI-CAE) présentes dans le chantier durant 2012

Tbl 2.2

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	59%	54%	68%	68%	59%	20%	45%	70%	56%
EI	9%	6%	11%	7%	20%	20%	17%	5%	11%
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								12%
ACI	17%	21%	14%	19%	18%	34%	29%	17%	20%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Note de lecture: Dans la Seine-Saint-Denis 20% des salariés en insertion sont accueillis et mis à disposition par des AI, alors que cette proportion est de 56% en région Ile-de-France.

Répartition départementale du nombre de salariés en insertion en 2012

Salariés en insertion : AI et ETTI: personnes mises à disposition au moins une fois en 2012 / EI: salariés en CDDI en 2012 / ACI: personnes en contrats aidés (CUI-CAE) présentes dans le chantier durant 2012

Tbl 2.3

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	22%	15%	13%	13%	14%	4%	5%	14%	100%
EI	17%	8%	11%	7%	24%	18%	11%	5%	100%
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								100%
ACI	17%	16%	8%	10%	12%	17%	10%	9%	100%
TOTAL	21%	16%	11%	11%	13%	10%	7%	11%	100%

Note de lecture: Paris concentre 21% des salariés en insertion franciliens alors que le Val-de-Marne est le département francilien qui compte le moins de salariés en insertion avec 7 % des effectifs régionaux.

Nombre moyen de salariés en insertion par SIAE en 2012

Salariés en insertion : AI et ETTI: personnes mises à disposition au moins une fois en 2012 / EI: salariés en CDDI en 2012/ ACI: personnes en contrats aidés (CUI-CAE) présentes dans le chantier durant 2012

Tbl 2.4

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	193	350	215	256	203	95	122	180	202
EI	16	22	19	14	28	25	25	12	20
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								173
ACI	25	55	40	29	34	30	26	27	32

Note de lecture: au cours de l'année 2012, les employeurs d'ACI franciliens et les EI comptaient en moyenne 32 et 20 salariés en insertion. Les AI et les ETTI ont mis respectivement à disposition une moyenne de 202 et 173 personnes.

Nombre d'emplois en Equivalent Temps Plein (ETP) d'insertion dans les SIAE en 2012

ETTI, AI: 1.600 heures = 1 ETP / EI: 1.505 heures = 1 ETP / ACI: 1820 heures = 1 ETP

Tbl 2.5

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	635	300	252	284	318	85	145	316	2 336
EI	258	140	177	115	365	313	180	70	1 618
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								1 011
ACI	356	301	131	203	243	323	175	162	1 893
TOTAL	1 616	872	610	637	981	984	547	611	6 859

Note de lecture: en 2012, les ETTI ont généré 1 011 ETP (Equivalents Temps Plein) d'insertion.

Répartition départementale des ETP d'insertion en 2012

ETTI, AI: 1.600 heures = 1 ETP / EI: 1.505 heures = 1 ETP / ACI: 1820 heures = 1 ETP

Tbl 2.6

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	27%	13%	11%	12%	14%	4%	6%	14%	100%
EI	16%	9%	11%	7%	23%	19%	11%	4%	100%
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								100%
ACI	19%	16%	7%	11%	13%	17%	9%	9%	100%
Ensemble SIAE	24%	13%	9%	9%	14%	14%	8%	9%	100%

Note de lecture: Paris concentre 26% des ETP d'insertion réalisés par l'ensemble des SIAE franciliennes en 2012. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, la part des ETP d'insertion réalisés par les AI est particulièrement faible (4% des ETP des AI de la région)

Nombre moyen d'ETP d'insertion dans les SIAE en 2012

ETTI, AI: 1.600 heures = 1 ETP / EI: 1.505 heures = 1 ETP / ACI: 1820 heures = 1 ETP

Tbl 2.7

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	35	43	25	36	29	14	21	26	30
EI	8	12	10	7	14	14	14	6	11
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								51
ACI	9	18	12	10	12	10	8	9	11

Note de lecture: Bien que les AI emploient le plus grand nombre de salariés par structure (cf Tbl 2.4), elles se placent en deuxième position pour le Nb moyen d'ETP (30 ETP).

III - LES SECTEURS D'ACTIVITES DES SIAE EN 2012

Répartition sectorielle des heures travaillées dans les SIAE en 2012

Tbl 3.1

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Espaces Verts - Agriculture	0%	6%	11%	8%	5%	3%	3%	6%	5%
	Bâtiment - Travaux Publics	9%	2%	13%	13%	10%	7%	14%	9%	10%
	Services aux personnes	24%	49%	31%	33%	38%	40%	49%	45%	36%
	Collecte - Tri -Recyclage	0%	0%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%
	Postes administratifs	7%	1%	1%	1%	2%	2%	10%	0%	3%
	Hôtellerie - Restauration	10%	7%	15%	4%	4%	0%	4%	2%	7%
	Médiation sociale	5%	1%	0%	0%	0%	7%	0%	0%	2%
	Sécurité - Gardiennage	2%	0%	0%	1%	4%	8%	1%	7%	3%
	Nettoyage (hors SAP)	28%	28%	15%	23%	27%	23%	17%	21%	24%
	Animation - Arts - Spectacles	2%	0%	0%	2%	1%	1%	0%	3%	1%
	Vente	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Technicien - Industrie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
	Transport - Logistique	7%	2%	8%	4%	6%	7%	2%	2%	5%
Autres	5%	5%	3%	8%	1%	2%	1%	5%	4%	
EI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Espaces Verts - Agriculture	3%	6%	13%	31%	6%	6%	5%	15%	8%
	Bâtiment - Travaux Publics	9%	15%	5%	11%	15%	16%	18%	12%	13%
	Services aux personnes	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	9%	1%
	Collecte - Tri -Recyclage	3%	19%	45%	9%	30%	1%	0%	0%	15%
	Postes administratifs	2%	1%	1%	0%	2%	2%	3%	11%	2%
	Hôtellerie - Restauration	3%	4%	0%	5%	11%	19%	4%	3%	8%
	Médiation sociale	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Sécurité - Gardiennage	0%	9%	0%	0%	2%	1%	0%	1%	1%
	Nettoyage (hors SAP)	43%	29%	11%	15%	28%	30%	26%	20%	28%
	Animation - Arts - Spectacles	2%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
	Vente	4%	0%	4%	0%	1%	0%	0%	0%	1%
	Technicien - Industrie	4%	0%	5%	22%	0%	0%	3%	4%	3%
	Transport - Logistique	4%	8%	13%	5%	4%	3%	0%	5%	5%
Autres	22%	9%	3%	1%	2%	19%	41%	19%	14%	

Note de lecture : Plus de la moitié des heures réalisées au sein des AI sont concentrées dans le secteurs des Services Aux Personnes (SAP: 36%) et le nettoyage (hors SAP: 24%). Les EI sont majoritairement positionnées dans trois secteurs : le nettoyage (hors SAP: 28 %), la collecte-tri-recyclage (15 %) et les travaux publics (BTP:13 %)

Répartition sectorielle des heures travaillées dans les SIAE en 2012

Tbl 3.1 (suite)

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	
ETTI	TOTAL										100%
	Espaces Verts - Agriculture										1%
	Bâtiment - Travaux Publics										65%
	Services aux personnes										0%
	Collecte - Tri -Recyclage										15%
	Postes administratifs										3%
	Hôtellerie - Restauration										1%
	Médiation sociale										0%
	Sécurité - Gardiennage										0%
	Nettoyage (hors SAP)										4%
	Animation - Arts - Spectacles										0%
	Vente										0%
	Technicien - Industrie										3%
	Transport - Logistique										6%
Autres										1%	
ACI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Espaces Verts - Agriculture	13%	36%	33%	45%	45%	24%	6%	48%	30%	
	Bâtiment - Travaux Publics	15%	20%	5%	24%	17%	19%	11%	18%	17%	
	Services aux personnes	11%	7%	0%	0%	7%	0%	1%	6%	4%	
	Collecte - Tri -Recyclage	3%	4%	16%	5%	7%	9%	23%	1%	8%	
	Postes administratifs	0%	1%	1%	0%	2%	3%	4%	7%	2%	
	Hôtellerie - Restauration	9%	6%	5%	3%	0%	5%	6%	0%	5%	
	Médiation sociale	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
	Sécurité - Gardiennage	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	0%	
	Nettoyage (hors SAP)	6%	0%	2%	0%	0%	3%	5%	1%	2%	
	Animation - Arts - Spectacles	0%	3%	0%	5%	0%	4%	0%	0%	2%	
	Vente	17%	5%	4%	0%	1%	7%	6%	0%	6%	
	Technicien - Industrie	1%	2%	0%	0%	0%	3%	0%	6%	1%	
	Transport - Logistique	2%	3%	12%	0%	1%	17%	26%	9%	8%	
Autres	23%	13%	19%	18%	19%	6%	11%	5%	14%		

Note de lecture : en Ile-de-France, le BTP constitue l'activité principale des ETTI (65 % des heures). Proportion qui atteint plus de 90 % d'heures réalisées dans les ETTI des départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. Par ailleurs, les ACI réalisent des travaux majoritairement dans le secteur des Espaces Verts-Agriculture (30%) et du BTP (17 %).

Répartition sectorielle des heures travaillées dans les SIAE en 2012

Tbl 3.1 (suite)

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Ensemble SIAE	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Espaces Verts - Agriculture	4%	16%	15%	23%	15%	11%	4%	18%	12%
	Bâtiment - Travaux Publics	22%	17%	13%	20%	18%	31%	21%	19%	21%
	Services aux personnes	11%	20%	13%	15%	15%	4%	13%	26%	14%
	Collecte - Tri -Recyclage	9%	4%	18%	4%	13%	5%	8%	1%	8%
	Postes administratifs	4%	1%	1%	1%	2%	2%	5%	3%	3%
	Hôtellerie - Restauration	7%	6%	7%	3%	5%	7%	4%	1%	5%
	Médiation sociale	2%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	1%
	Sécurité - Gardiennage	1%	1%	0%	1%	2%	1%	1%	4%	1%
	Nettoyage (hors SAP)	19%	15%	11%	13%	19%	14%	14%	13%	16%
	Animation - Arts - Spectacles	1%	1%	0%	3%	0%	1%	0%	2%	1%
	Vente	4%	2%	2%	0%	1%	2%	2%	0%	2%
	Technicien - Industrie	1%	1%	2%	4%	0%	3%	1%	2%	2%
	Transport - Logistique	4%	7%	10%	3%	4%	8%	10%	4%	6%
Autres	11%	8%	6%	10%	6%	8%	17%	6%	9%	

Note de lecture : En 2012, 63% des heures réalisées dans les SIAE d'Ile de France sont réparties dans quatre domaines : le BTP (21 %), le nettoyage (hors SAP: 16 %), les SAP (14 %) et les espaces verts et l'agriculture (12 %).

V - LES ORIENTEURS DES NOUVEAUX SALARIES EN INSERTION DES SIAE EN 2012

Part des différents orienteurs dans les recrutements de salariés en insertion dans les SIAE

Pour les AI et ETTI, calcul uniquement sur les personnes qui ont été nouvellement accueillies et mises à disposition en 2012 / Pour les EI et ACI, calcul sur les personnes recrutées en 2012

Tbl 5.1

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Pôle emploi	18%	12%	7%	18%	10%	28%	23%	24%	16%
	Mission Locale	7%	3%	8%	7%	4%	13%	12%	3%	6%
	PLIE	4%	2%	2%	8%	6%	6%	9%	0%	4%
	Organisme de Formation	1%	0%	0%	5%	3%	0%	1%	1%	1%
	Autres SIAE	5%	1%	2%	5%	2%	1%	3%	2%	3%
	Candidatures Spontanées	19%	32%	30%	27%	33%	4%	21%	18%	25%
	Acteurs Sociaux du Département (CG)	11%	7%	16%	12%	16%	17%	10%	13%	13%
	Acteurs Sociaux autres	6%	13%	6%	8%	7%	13%	11%	7%	8%
	Associations locales	18%	8%	9%	7%	5%	6%	7%	14%	10%
Autres	11%	22%	18%	3%	13%	10%	3%	17%	14%	
EI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Pôle emploi	24%	34%	30%	23%	37%	36%	37%	34%	32%
	Mission Locale	17%	7%	8%	17%	14%	9%	22%	5%	13%
	PLIE	6%	2%	5%	11%	5%	6%	4%	7%	6%
	Organisme de Formation	2%	0%	0%	2%	1%	2%	0%	0%	1%
	Autres SIAE	3%	21%	16%	8%	5%	5%	6%	16%	8%
	Candidatures Spontanées	13%	14%	17%	20%	6%	12%	10%	18%	12%
	Acteurs Sociaux du Département (CG)	4%	2%	4%	7%	15%	8%	2%	3%	7%
	Acteurs Sociaux autres	10%	7%	5%	2%	8%	5%	7%	4%	7%
	Associations locales	15%	5%	5%	1%	4%	3%	2%	1%	5%
Autres	6%	7%	8%	9%	6%	16%	9%	11%	9%	

Note de lecture: un quart des salariés nouvellement accueillis et mis à disposition par les AI l'ont été suite à une candidature spontanée. Travaillant pour le compte des Conseils généraux ou d'autres structures, les acteurs sociaux sont en deuxième position, avec 21% au total. Quant aux EI, Pôle Emploi est le premier orienteur (32 %). Sa part approche les 40% dans trois départements (Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis).

Part des différents orienteurs dans les recrutements de personnes en insertion dans les SIAE

Pour ETTI, calcul uniquement sur les personnes qui ont été nouvellement accueillies et mises à disposition en 2012 / Pour ACI, calcul sur les personnes recrutées durant la dernière tranche de conventionnement (2012)

Tbl 5.1 (suite)

		Source : DIRECCTE IDF									
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	
ETTI	TOTAL	Non diffusable - Seuil secret statistique									100%
	Pôle emploi										27%
	Mission Locale										19%
	PLIE										8%
	Organisme de Formation										1%
	Autres SIAE										7%
	Candidatures Spontanées										7%
	Acteurs Sociaux du Département (CG)										7%
	Acteurs Sociaux autres										4%
	Associations locales										6%
	Autres										15%
ACI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Pôle Emploi	40%	21%	14%	9%	9%	29%	26%	3%	20%	
	Mission Locale	17%	12%	10%	26%	16%	15%	28%	28%	19%	
	PLIE	7%	3%	20%	26%	11%	13%	10%	9%	12%	
	Organisme de Formation	2%	0%	1%	2%	8%	1%	1%	2%	2%	
	Autres SIAE	2%	1%	2%	2%	4%	1%	3%	6%	2%	
	Candidatures Spontanées	2%	9%	4%	3%	9%	8%	8%	3%	6%	
	Acteurs Sociaux du Département (CG)	8%	8%	24%	10%	21%	7%	7%	4%	10%	
	Acteurs Sociaux autres	11%	6%	10%	12%	9%	7%	7%	12%	9%	
	Associations locales	7%	25%	8%	6%	1%	6%	7%	15%	10%	
	Autres	6%	15%	8%	5%	11%	12%	3%	16%	10%	

Note de lecture: Près d'une personnes sur deux nouvellement accueillie et mise à disposition dans les ETTI, l'a été suite à une orientation de Pôle emploi ou des Missions Locales (46% au total). Au niveau de l'Île-de-France, les orienteurs des ACI sont plus divers: parmi les personnes recrutées, 20% ont été orientées par Pôle Emploi, 19% par les Missions Locales et l'ensemble des acteurs sociaux, 12% par les PLIE et 10% par les associations locales. On observe là encore des particularités départementales: par exemple, 40% de personnes orientées par Pôle emploi à Paris, contre 3% dans le Val-d'Oise où l'ensemble des acteurs sociaux et les Missions Locales prédominent.

Part des différents orienteurs dans les recrutements de personnes en insertion dans les SIAE

Tbl 5.1 (suite)

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Ensemble SIAE	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Pôle emploi	22%	19%	10%	16%	15%	34%	28%	21%	20%
	Mission Locale	11%	8%	9%	14%	8%	15%	20%	9%	11%
	PLIE	6%	2%	5%	13%	7%	9%	10%	2%	6%
	Organisme de Formation	1%	1%	0%	4%	3%	1%	1%	1%	1%
	Autres SIAE	5%	4%	4%	5%	3%	2%	4%	3%	4%
	Candidatures Spontanées	14%	21%	25%	19%	25%	6%	13%	16%	18%
	Acteurs Sociaux du Département	9%	7%	15%	11%	17%	9%	7%	10%	11%
	Acteurs Sociaux autres	6%	9%	6%	8%	7%	8%	8%	7%	7%
	Associations locales	14%	10%	8%	6%	4%	8%	5%	14%	9%
	Autres	12%	19%	16%	4%	11%	9%	4%	17%	13%

Note de lecture: Pôle Emploi est le premier orienteur des salariés nouvellement mis à disposition ou recrutés par les SIAE en 2012 (20%). Les différents acteurs sociaux et les candidatures spontanées sont les deuxièmes orienteurs (18% chacun).

VI - LES CARACTERISTIQUES DES SALARIES EN INSERTION ET PUBLICS PRIORITAIRES DANS LES SIAE EN 2012

CARACTERISTIQUES DES SALARIES EN INSERTION

Salariés en insertion : AI et ETTI: personnes mises à disposition au moins une fois en 2012 / EI: salariés en CDDI en 2012 / ACI: personnes en contrats aidés (CUI-CAE) présentes dans le chantier durant

Salariés en insertion: répartition hommes - femmes en 2012

Tbl 6.1 Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Hommes	55%	25%	54%	38%	45%	43%	35%	40%	43%
	Femmes	45%	75%	46%	62%	55%	57%	65%	60%	57%
EI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Hommes	69%	69%	75%	78%	76%	71%	62%	67%	71%
	Femmes	31%	31%	25%	22%	24%	29%	38%	33%	29%
ETTI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Hommes	Non diffusable - Seuil secret statistique								88%
	Femmes	Non diffusable - Seuil secret statistique								12%
ACI	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Hommes	70%	70%	61%	71%	77%	71%	64%	78%	70%
	Femmes	30%	30%	39%	29%	23%	29%	36%	22%	30%
Ensemble SIAE	TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Hommes	65%	46%	59%	49%	58%	70%	53%	52%	57%
	Femmes	35%	54%	41%	51%	42%	30%	47%	48%	43%

Note de lecture: Les femmes restent minoritaires parmi l'ensemble des salariés en insertion des SIAE. Elles ne sont majoritaires que dans les AI (57%) et elle sont encore fortement sous-représentées dans les autres SIAE, en particulier dans les ETTI où elle ne représentent que 12% des effectifs en insertion.

Salariés en insertion: niveaux de formation en 2012

Détail des niveaux de formation : Niv Infra V (inférieur au CAP-BEP) / Niv V (CAP/BEP diplôme obtenu) / Niv Sup (Bac validé ou non à Bac +5).

Tbl 6.2 Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Niv infra V	58%	65%	63%	64%	61%	65%	62%	55%	61%
	Niv V	19%	21%	23%	21%	21%	22%	20%	29%	22%
	Niv Sup V	23%	14%	14%	15%	18%	13%	18%	16%	17%
EI	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Niv infra V	64%	48%	68%	55%	75%	75%	73%	62%	68%
	Niv V	22%	36%	20%	28%	16%	17%	13%	28%	20%
	Niv Sup V	13%	17%	12%	17%	9%	8%	13%	10%	11%
ETTI	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Niv infra V	Non diffusable - Seuil secret statistique								59%
	Niv V	Non diffusable - Seuil secret statistique								28%
	Niv Sup V	Non diffusable - Seuil secret statistique								14%
ACI	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Niv infra V	59%	63%	55%	70%	63%	61%	48%	52%	59%
	Niv V	25%	25%	31%	19%	21%	26%	33%	32%	26%
	Niv Sup V	16%	12%	15%	11%	16%	13%	19%	16%	15%
Ensemble SIAE	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Niv infra V	60%	62%	62%	64%	64%	65%	59%	55%	61%
	Niv V	21%	24%	24%	22%	20%	23%	24%	30%	23%
	Niv Sup V	20%	14%	14%	14%	16%	12%	17%	15%	15%

Note de lecture: Dans l'ensemble des SIAE, six salariés sur dix ont un niveau de formation inférieur au CAP-BEP. La proportion de ces publics est plus élevée dans les EI (68%) et particulièrement importante dans trois départements (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne: 75% et 73%). A l'inverse, les salariés les plus diplômés se retrouvent un peu plus fréquemment dans les AI où leur part représente 17% et peut s'élever jusqu'à 23% à Paris.

Salariés en insertion: part des seniors et jeunes en 2012

Seniors = 50 ans et plus / Jeunes: moins de 26 ans

Tbl 6.3

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Seniors	23%	27%	19%	20%	25%	22%	19%	24%	23%
	Jeunes	18%	11%	29%	18%	10%	23%	12%	22%	18%
EI	Seniors	22%	17%	13%	11%	13%	16%	11%	25%	15%
	Jeunes	18%	15%	17%	29%	20%	18%	24%	17%	20%
ETI	Seniors	Non diffusable - Seuil secret statistique								9%
	Jeunes	Non diffusable - Seuil secret statistique								31%
ACI	Seniors	15%	11%	12%	12%	14%	21%	16%	9%	14%
	Jeunes	23%	19%	16%	31%	29%	21%	32%	44%	26%
Ensemble SIAE	Seniors	20%	20%	16%	17%	20%	17%	15%	20%	19%
	Jeunes	20%	16%	27%	22%	16%	23%	22%	27%	21%

PUBLICS PRIORITAIRES DANS LES SIAE EN 2012

Proportion des publics prioritaires dans les salariés en insertion des SIAE en 2012 (en %)

Il s'agit ici de caractéristiques cumulatives: un salarié en insertion peut ainsi être comptabilisé dans plusieurs rubriques.

Tbl 6.4

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	CTLD (+ 2 ans)	35%	40%	32%	46%	46%	47%	43%	47%	41%
	RSA	23%	29%	13%	28%	32%	28%	36%	18%	25%
	ASS	4%	5%	3%	5%	4%	4%	5%	3%	4%
	TH	4%	4%	3%	4%	4%	4%	4%	3%	3%
EI	CTLD (+ 2 ans)	46%	29%	27%	38%	35%	54%	47%	39%	41%
	RSA	36%	42%	28%	30%	34%	35%	30%	24%	33%
	ASS	5%	8%	3%	12%	5%	10%	6%	9%	7%
	TH	5%	8%	3%	5%	3%	5%	9%	5%	5%
ETTI	CTLD (+ 2 ans)	Non diffusable - Seuil secret statistique								24%
	RSA	Non diffusable - Seuil secret statistique								18%
	ASS	Non diffusable - Seuil secret statistique								7%
	TH	1%	16%	2%	12%	2%	1%	3%	2%	6%
ACI	CTLD (+ 2 ans)	51%	50%	53%	43%	37%	48%	32%	37%	45%
	RSA	60%	73%	72%	52%	48%	39%	35%	38%	53%
	ASS	5%	4%	6%	5%	4%	13%	6%	3%	6%
	TH	6%	3%	9%	4%	8%	6%	7%	6%	6%
Ensemble SIAE	CTLD (+ 2 ans)	36%	41%	33%	43%	41%	41%	38%	43%	39%
	RSA	29%	35%	22%	31%	35%	30%	33%	22%	30%
	ASS	4%	5%	6%	5%	4%	8%	5%	3%	5%
	TH	4%	6%	3%	4%	4%	4%	5%	3%	4%

Note de lecture: en 2012, les bénéficiaires du RSA représentent 30% des salariés en insertion des SIAE. Cependant, leur présence est différemment marquée suivant le type de SIAE : 53% dans les ACI (avec de fortes disparités départementales), contre 18 % dans les ETTI. Les TH et les bénéficiaires de l'ASS sont nettement moins présents, avec quelques situations atypiques (16% de TH dans les ETTI de la Seine-et-Marne et 32% de bénéficiaires de l'ASS dans les ETTI des Yvelines).

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES SALARIES EN INSERTION EN 2012

Tbl 6.5

Source : DIRECCTE IDF

		75 *	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Résidents dans la même commune que l'employeur	78%	59%	62%	56%	67%	49%	31%	48%	54%
	Résidents dans une autre commune que l'employeur mais dans même département		40%	37%	44%	28%	50%	64%	50%	40%
	Résidents hors du département		22%	1%	1%	0%	5%	0%	5%	2%
EI	Résidents dans la même commune que l'employeur	92%	43%	30%	35%	27%	58%	39%	44%	47%
	Résidents dans une autre commune que l'employeur mais dans même département		55%	64%	61%	41%	39%	58%	55%	42%
	Résidents hors du département		8%	2%	5%	4%	32%	3%	4%	1%
ETTI	Résidents dans la même commune que l'employeur	Non diffusable - Seuil secret statistique								33%
	Résidents dans une autre commune que l'employeur mais dans même département									54%
	Résidents hors du département									14%
ACI	Résidents dans la même commune que l'employeur	95%	28%	35%	31%	39%	50%	30%	24%	41%
	Résidents dans une autre commune que l'employeur mais dans même département		72%	65%	68%	56%	48%	68%	71%	56%
	Résidents hors du département		5%	0%	0%	0%	5%	3%	2%	2%
Ensemble SIAE	Résidents dans la même commune que l'employeur	80%	45%	51%	48%	53%	43%	31%	42%	48%
	Résidents dans une autre commune que l'employeur mais dans même département		53%	46%	51%	36%	55%	65%	55%	45%
	Résidents hors du département		20%	2%	3%	1%	11%	3%	3%	2%

(*) Les différents arrondissements de Paris constituent à la fois une commune et un département

Note de lecture : en 2012, un peu moins d'un salarié en insertion sur deux habite dans la même commune que celle de son employeur (48 % des cas). Dans les ETTI, l'origine géographique des salariés mis à disposition est plus éloignée, avec seulement 33% des salariés mis à disposition résidant dans la même commune que leur employeur et 14% habitant hors du département.

Salariés en insertion résidant dans un quartier de la politique de la Ville (ZUS-CUCS)

Tbl 6.6

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	29%	26%	34%	41%	30%	58%	39%	35%	33%
EI	39%	50%	44%	43%	31%	60%	51%	52%	45%
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								45%
ACI	19%	35%	33%	52%	35%	75%	35%	47%	43%
SIAE	28%	32%	38%	45%	31%	62%	42%	40%	38%

Note de lecture : en 2012, 38 % des salariés en insertion habitent un quartier ZUS et/ou CUCS. C'est dans les AI que la part de ce public prioritaire est la moins élevée (un tiers contre 45% dans les EI, ETTI et ACI).

VII- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES SALARIES EN INSERTION DANS LES SIAE EN 2012

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SALARIES EN INSERTION DES SIAE EN 2012

Part des salariés ayant bénéficié d'un accompagnement social durant son emploi dans une SIAE

Tbl 7.1

		Source : DIRECCTE IDF									
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	
AI	Nb de bénéficiaires	2 071	840	1 558	1 676	1 589	426	690	1 261	10 111	
	% sur le total SI	70%	34%	73%	82%	71%	75%	82%	58%	66%	
EI	Nb de bénéficiaires	474	202	251	169	688	545	318	114	2 761	
	% sur le total SI	94%	78%	75%	87%	92%	96%	97%	78%	90%	
ETTI	Nb de bénéficiaires	Non diffusable - Seuil secret statistique									2 192
	% sur le total SI										63%
ACI	Nb de bénéficiaires	575	563	395	482	523	736	469	489	4 232	
	% sur le total SI	96%	67%	97%	99%	93%	95%	90%	98%	90%	
Ensemble SIAE	Nb de bénéficiaires	3 877	2 083	2 371	2 505	2 861	2 066	1 520	2 013	19 296	
	% sur le total SI	78%	47%	75%	86%	78%	79%	83%	66%	72%	

Note de Lecture : en 2012, 72% des salariés en insertion des SIAE franciliennes ont bénéficié d'un accompagnement social durant leur emploi. Alors que la part des salariés accompagnés est de 90% dans les EI et ACI, elles est inférieure dans les AI (66%) et ETTI (63%)

LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES SALARIES EN INSERTION DES SIAE EN 2012

Proportion des salariés ayant rencontré des difficultés ciblées parmi l'ensemble des salariés en insertion en 2012

Nombre de salariés en insertion confrontés à une problématique / Nombre total de salariés en insertion

Tbl 7.2

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Illettrisme - Analphabétisme	24%	7%	14%	18%	23%	22%	29%	16%	19%
Addiction	8%	5%	8%	6%	7%	8%	6%	5%	7%
Souffrance et handicap psychique	11%	5%	9%	8%	12%	9%	7%	6%	9%
Santé (hors addiction et souffrance psy)	12%	9%	9%	15%	14%	13%	14%	9%	12%
Problème de Logement	39%	15%	21%	31%	38%	32%	35%	18%	28%
Problèmes administratifs et accès aux droits	25%	14%	23%	41%	32%	41%	36%	22%	28%
Manque de mobilité	6%	20%	11%	22%	6%	14%	9%	21%	13%
Surendettement et finances	15%	16%	20%	48%	27%	21%	22%	21%	23%
Problème avec la Justice	7%	5%	5%	4%	5%	9%	5%	9%	6%
Manque de disponibilité (garde d'enfant ou d'ascendant)	5%	5%	6%	8%	6%	6%	15%	9%	7%

Note de lecture : les difficultés les plus fréquemment rencontrées par les salariés en insertion sont liées à des problèmes de logement et d'accès aux droits (28% des salariés). Les situations de surendettement (23 %) et les difficultés relatives à la maîtrise du français (19 %) sont aussi fréquentes avec des différenciations marquées selon les départements.

VIII - L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL DES SALARIES EN INSERTION DANS LES SIAE EN 2012

Part des salariés ayant bénéficié d'un accompagnement professionnel

Tbl 8.1

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Nb de bénéficiaires	2 123	1 590	1 801	1 994	2 134	560	778	1 938	12 918
	% sur le total SI	72%	65%	84%	97%	96%	98%	93%	90%	84%
EI	Nb de bénéficiaires	458	195	259	171	714	526	320	112	2 755
	% sur le total SI	91%	75%	77%	88%	96%	93%	97%	76%	90%
ETTI	Nb de bénéficiaires	Non diffusable - Seuil secret statistique								3 423
	% sur le total SI	Non diffusable - Seuil secret statistique								99%
ACI	Nb de bénéficiaires	550	796	397	475	541	749	498	484	4 490
	% sur le total SI	92%	95%	97%	97%	96%	96%	96%	97%	96%
Ensemble SIAE	Nb de bénéficiaires	4 007	3 445	2 692	2 818	3 529	2 551	1 748	2 796	23 586
	% sur le total SI	81%	78%	86%	97%	96%	97%	95%	91%	89%

Note de Lecture : en 2012, 89% des salariés en insertion des SIAE franciliennes ont bénéficié d'un accompagnement professionnel. Les AI ont le plus faible taux d'accompagnement professionnel : 84% contre 96 % dans les ACI par exemple. Les taux particulièrement élevés des ETTI sont à prendre avec précaution, car ces employeurs valorisent souvent les mises à disposition en entreprises comme des accompagnements professionnels.

ACCES AUX PRESTATIONS DE POLE EMPLOI

Nombre de salariés ayant eu accès à une prestation de Pôle Emploi en 2012

Tbl 8.2

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	4%	2%	3%	8%	2%	11%	6%	3%	4%
EI	11%	3%	20%	3%	3%	10%	8%	3%	8%
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								2%
ACI	23%	4%	9%	8%	4%	20%	2%	7%	10%
SIAE	6%	2%	6%	7%	3%	13%	5%	3%	5%

Note de lecture : en 2012, 5% des salariés en insertion dans les SIAE franciliennes ont bénéficié d'une prestation d'accompagnement de Pôle Emploi. Le recours à ces prestations est plus fréquent dans les EI et ACI.

Part des Evaluations en Milieu de Travail (EMT) et des des Evaluations des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP)

(Nb de salariés ayant réalisé une EMT ou une ECCP / Nb total de salariés ayant eu accès à des prestations de Pôle Emploi)

Tbl 8.3

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Ensemble SIAE	EMT	37%	21%	38%	4%	5%	36%	41%	36%	29%
	ECCP	1%	0%	4%	6%	2%	5%	2%	2%	4%

Note de lecture : parmi les salariés en insertion franciliens qui ont eu accès à au moins une prestation de Pôle Emploi en 2012, plus d'un quart ont bénéficié d'une EMT et 4% d'une ECCP.

PERIODE D'IMMERSION

Nombre de salariés des ACI ayant bénéficié d'une période d'immersion en 2012 (au sens du décret de 2010)

(Nb de salariés d'ACI ayant réalisé une période d'immersion telle que définie par le décret de 2010 / Nb de salariés en insertion des ACI)

Tbl 8.4

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Ensemble SIAE	Nbre de bénéficiaires	28	102	41	70	64	17	26	111	459
	% total SI des ACI	4,7%	12,2%	10,0%	14,3%	11,4%	2,2%	5,0%	22,2%	9,8%

Note de lecture : Près de 10% des salariés en insertion des ACI franciliens ont bénéficié d'une période d'immersion durant leur emploi.

Nombre de salariés ayant bénéficié d'un autre type d'immersion en 2012

(Nb de salariés ayant réalisé un autre type d'immersion en entreprise / Nb total de salariés en insertion)

Tbl 8.5

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Ensemble SIAE	Nbre de bénéficiaires	319	123	88	459	108	206	135	72	1510
	% total SI	6,4%	2,8%	2,8%	15,8%	2,9%	7,8%	7,3%	2,3%	5,7%

Note de lecture: Le recours à d'autres formes d'immersion en entreprises reste peu fréquent dans l'ensemble puisqu'il concerne moins de 6% des salariés en insertion. Cependant, on constate des différences significatives selon les départements (16% en Essonne).

IX - LA FORMATION DES SALARIES EN INSERTION DANS LES SIAE EN 2012

Nombre de salariés en insertion bénéficiaires d'une formation

Tbl 9.1

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Nb de bénéf Formation	980	284	839	900	1 150	389	615	877	6 034
	% sur le total SI	33%	12%	39%	44%	52%	68%	73%	41%	39%
EI	Nb de bénéf Formation	417	199	271	133	698	533	310	107	2 668
	% sur le total SI	83%	77%	81%	69%	94%	94%	94%	73%	87%
ETTI	Nb de bénéf Formation	Non diffusable - Seuil secret statistique								1 045
	% sur le total SI									30%
ACI	Nb de bénéf Formation	551	769	400	435	521	768	476	484	4 404
	% sur le total SI	92%	92%	98%	89%	93%	99%	91%	97%	94%
Ensemble SIAE	Nb de bénéf Formation	2 436	1 336	1 523	1 607	2 393	1 804	1 553	1 499	14 151
	% sur le total SI	49%	30%	48%	55%	65%	69%	84%	49%	53%

Note de Lecture : en 2012, 14151 salariés en insertion ont bénéficié d'une formation, soit 53% du total des effectifs des SIAE franciliennes. C'est dans les ACI et les EI que la formation est la plus répandue: respectivement 94 % et 87% des salariés ont eu une formation, contre 39% et 30 % dans les AI et les ETTI.

Part des salariés en insertion bénéficiaires d'une formation selon le type de SIAE et la nature des formations

(Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation selon le type d'action / Nombre total de salariés en insertion dans les SIAE en 2012)

Tbl 9.2

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Adaptation au poste	22%	5%	30%	35%	32%	61%	66%	26%	28%
	Remise à Niveau	4%	0%	2%	1%	4%	5%	3%	2%	2%
	Préparation aux concours	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Bureautique	2%	1%	1%	1%	1%	0%	8%	1%	1%
	Pré-qualification	3%	2%	3%	1%	4%	13%	7%	5%	4%
	Qualification	2%	2%	1%	3%	8%	5%	5%	3%	3%
	Autre	4%	2%	2%	9%	9%	1%	3%	6%	5%
EI	Adaptation au poste	74%	61%	76%	43%	79%	91%	91%	63%	77%
	Remise à Niveau	8%	3%	7%	6%	9%	16%	12%	13%	10%
	Préparation aux concours	1%	0%	1%	1%	0%	0%	1%	4%	1%
	Bureautique	4%	4%	14%	1%	12%	9%	5%	11%	8%
	Pré-qualification	11%	23%	21%	2%	11%	15%	37%	3%	16%
	Qualification	10%	7%	13%	17%	9%	3%	7%	2%	8%
	Autre	18%	5%	19%	21%	9%	19%	40%	3%	17%
ETTI	Adaptation au poste	Non diffusable - Seuil secret statistique								21%
	Remise à Niveau	Non diffusable - Seuil secret statistique								1%
	Préparation aux concours	Non diffusable - Seuil secret statistique								0%
	Bureautique	Non diffusable - Seuil secret statistique								0%
	Pré-qualification	Non diffusable - Seuil secret statistique								4%
	Qualification	Non diffusable - Seuil secret statistique								5%
	Autre	Non diffusable - Seuil secret statistique								1%
ACI	Adaptation au poste	72%	88%	86%	60%	62%	92%	74%	86%	79%
	Remise à Niveau	26%	11%	42%	24%	24%	14%	16%	19%	20%
	Préparation aux concours	10%	1%	1%	0%	2%	0%	2%	3%	2%
	Bureautique	19%	7%	26%	15%	14%	11%	21%	26%	16%
	Pré-qualification	14%	14%	14%	18%	11%	29%	14%	15%	16%
	Qualification	24%	29%	24%	52%	29%	10%	33%	38%	29%
	Autre	39%	30%	44%	35%	38%	17%	30%	29%	32%
Ensemble SIAE	Adaptation au poste	37%	24%	40%	42%	45%	60%	76%	36%	42%
	Remise à Niveau	7%	2%	7%	5%	8%	9%	8%	5%	6%
	Préparation aux concours	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%
	Bureautique	4%	2%	6%	3%	5%	5%	10%	5%	5%
	Pré-qualification	7%	5%	6%	4%	6%	15%	14%	7%	7%
	Qualification	6%	7%	6%	12%	11%	8%	13%	9%	9%
	Autre	9%	7%	9%	14%	13%	10%	18%	9%	11%

Note de Lecture: en 2012, dans l'ensemble des SIAE franciliennes, 42 % des salariés en insertion ont bénéficié d'une formation d'adaptation au poste de travail. Cette proportion varie considérablement selon le type de SIAE. Elle est plus forte dans les structures où les salariés sont amenés à occuper des postes productifs précis, intégrés dans la structure (ACI et EI).

Durée moyenne des formations par bénéficiaire en 2012 (en nombre d'heures)

(Nombre d'heures de formation selon le type d'action / Nombre total de salariés ayant bénéficié de cette formation en 2012)

Tbl 9.3

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Adaptation au poste	11	8	12	23	5	4	8	7	11
	Remise à Niveau	76	13	83	81	81	98	126	51	79
	Préparation aux concours	140	3	258	138	350	25	30	so	103
	Bureautique	13	15	23	14	14	40	15	41	18
	Pré-qualification	35	70	55	82	55	46	36	25	45
	Qualification	211	407	339	203	236	356	160	301	262
	Autre	33	55	17	5	13	11	105	12	20
EI	Adaptation au poste	50	38	48	68	69	37	48	29	51
	Remise à Niveau	70	147	48	104	53	39	88	78	62
	Préparation aux concours	68	nd	6	35	18	nd	5	10	24
	Bureautique	12	56	8	45	39	104	53	13	44
	Pré-qualification	44	22	47	54	45	158	26	12	57
	Qualification	33	19	50	49	364	136	43	246	135
	Autre	50	57	11	38	37	61	10	36	35
ETTI	Adaptation au poste	Non diffusable - Seuil secret statistique								
	Remise à Niveau									
	Préparation aux concours									
	Bureautique									
	Pré-qualification									
	Qualification									
	Autre									
ACI	Adaptation au poste	44	33	46	58	80	60	18	54	48
	Remise à Niveau	53	37	48	36	89	68	69	31	55
	Préparation aux concours	127	4	4	so	10	20	20	9	77
	Bureautique	20	19	50	17	44	12	21	11	24
	Pré-qualification	187	45	47	80	151	89	13	41	82
	Qualification	223	113	27	154	143	89	62	83	118
	Autre	62	19	21	27	28	30	67	24	35
Ensemble SIAE	Adaptation au poste	25	30	29	32	43	40	19	28	31
	Remise à Niveau	65	44	54	50	78	60	83	43	62
	Préparation aux concours	126	3	131	123	67	22	19	9	78
	Bureautique	17	23	36	17	37	47	22	15	27
	Pré-qualification	72	45	51	80	78	96	25	42	63
	Qualification	184	157	84	149	214	136	77	144	152
	Autre	51	26	18	18	23	43	44	18	31

Note de Lecture : en 2012, les formations des salariés en insertion ont duré en moyenne 31 heures pour les modules d'adaptation au poste et 152 heures pour les formations qualifiantes. La durée moyenne d'une formation peut être très variable selon le type de d'action, le type de SIAE et le département considérés.

Part des salariés qui ont obtenu une validation totale ou partielle

Tbl 9.4

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Part sur l'ensemble des salariés en Insertion	6%	7%	8%	7%	9%	10%	17%	7%	8%
Part sur les salariés ayant suivi une formation pré-qualifiante ou qualifiante	49%	52%	66%	43%	52%	41%	64%	42%	51%

Note de lecture : sur l'ensemble des salariés en insertion franciliens, 8% ont accédé à une validation totale ou partielle après une formation pré-qualifiante ou qualifiante durant leur emploi. 51% des salariés en insertion qui ont suivi une formation pré-qualifiante ou qualifiante obtiennent une validation partielle ou totale.

Rappel des nouvelles règles sur le décompte des sorties en 2012 et sur leurs incidences dans les comparaisons avec 2011

Instruction relative au conventionnement des SIAE - janvier 2012

Entreprises d'Insertion et Ateliers et Chantiers d'Insertion

Le décompte des sorties des EI et ACI ne varie pas : Pour être compté dans les sorties, un sortant d'EI ou d'ACI doit être resté dans la structure plus de trois mois (à partir de la date d'embauche prévue dans son premier contrat de travail) → **Les résultats 2012 sont comparables avec ceux de 2011**

Associations Intermédiaires

Deux nouvelles règles régissent le décompte des sorties des AI en 2012:

① **Les personnes accueillies par les AI sans avoir réalisé une mise à disposition ne sont pas comptées dans les sorties :**

Cette condition modifie considérablement la façon de compter les sorties, car jusqu'en 2011, les personnes accueillies et non mises à disposition durant 6 mois étaient prises en compte dans les sorties au titre de la "règle des 6 mois" et comptées comme "Autres sorties" pour les Dialogues de Gestion . Ainsi, en 2012, on enregistre une baisse de 33% des sorties comptabilisées pour les AI.

② **Seuls les sortants qui sont restés au minimum trois mois dans l'AI sont pris en compte dans les sorties:**

Cette nouvelle règle limite encore le nombre de sorties dans les AI, puisque les personnes qui quittent la structure avant trois mois (durée appréciée à partir de la date du premier contrat de mise à disposition) ne sont plus comptées dans les sortants.

Ces deux nouvelles règles rendent impossibles les comparaisons avec les résultats 2011. En restreignant le champ des sorties, elles font baisser le nombre sorties générales des AI et réduisent d'autant le nombre de sortants dans la catégorie "Autres sorties" (ce qui relève mécaniquement les taux de sorties dynamiques).

Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion

Deux nouvelles règles régissent le décompte des sorties des ETTI en 2012:

① **Les personnes accueillies par les ETTI qui n'ont pas été mises à disposition ne sont pas comptées dans les sorties :**

Comme pour les AI, cette nouvelle règle induit une forte diminution du nombre de sorties des ETTI comptabilisées en 2012 (-26%).

② Lorsque les personnes ont été mise à disposition, leur décompte dans les sorties est conditionné par deux autres règles:

- **Le salarié en insertion doit avoir réalisé au moins 150h d'activité:** en deçà de ce seuil, la personne ne peut être comptée dans les sorties de l'ETTI

- **Une fois le seuil de 150h atteint, si la personne n'est pas mise à disposition durant une période de 6 mois, elle doit automatiquement être enregistrée comme "Autres sorties",** sauf si l'ETTI l'a enregistrée dans ses sorties en emploi durable-transition ou en sorties positives.

X - LES SORTIES GENERALES DES SIAE EN 2012

Sorties des SIAE enregistrées en 2012

Sorties prise en compte : AI(*), EI et ACI = sorties après + 3 mois dans la structure /ETTI = toutes les sorties y compris celles au titre de la non mise à disposition depuis 6 mois.

(*Modification du calcul des sorties suite convention statistique de l'Instruction DGEFP du 16 janvier 2012

Tbl 10.1

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Total sorties 2012	1 928	1 087	1 424	1 071	1 320	283	496	1 137	8 746
	Dont sorties après + 3 mois	1 531	760	1 079	876	1 130	220	397	977	6 970
	En % sur l'ensemble des sorties	79%	70%	76%	82%	86%	78%	80%	86%	80%
EI	Total sorties 2012	236	116	160	83	368	239	160	80	1442
	Dont sorties après + 3 mois	196	108	134	72	318	216	138	65	1 247
	En % sur l'ensemble des sorties	83%	93%	84%	87%	86%	90%	86%	81%	86%
ETTI	Total sorties 2012	Non diffusable - Seuil secret statistique								1708
ACI	Total sorties 2012	394	473	250	289	344	369	252	295	2 666
	Dont sorties après + 3 mois	374	420	230	260	312	352	242	259	2 449
	En % sur l'ensemble des sorties	95%	89%	92%	90%	91%	95%	96%	88%	92%
SIAE	Total sorties 2012	2 952	2 141	2 051	1 488	2 071	1 222	996	1 641	14 562
	Sorties prises en compte pour les dialogues de gestion	2 495	1 753	1 660	1 253	1 799	1 119	865	1 430	12 374
	En % sur l'ensemble des sorties	85%	82%	81%	84%	87%	92%	87%	87%	85%

Note de lecture : durant l'année 2012, 14 562 salariés en insertion ont quitté les SIAE . Si l'on tient compte des règles qui définissent les sorties effectivement prises en compte pour les dialogues de gestion entre les SIAE et les Unités Territoriales de la Direccte, ce nombre est ramené à 12 374 ("sorties DG": sorties après +3 mois pour les AI-EI-ACI et ensemble des sorties ETTI).

Durée moyenne des parcours dans la SIAE pour les sortants en emploi durable en 2012 (En Nb de mois)

nr: non renseigné / so: sans objet

Tbl 10.2

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI		14	16	14	14	14	13	12	14	14
EI		15	14	20	17	14	16	9	13	15
ETTI		Non diffusable - Seuil secret statistique								9
ACI		8	13	9	9	10	14	11	10	10
SIAE		12	14	14	12	13	15	11	11	13

Note de lecture : en moyenne, un salarié en insertion qui sort en emploi durable est resté 13 mois dans la SIAE qui l'a accueilli. Un salarié mis à disposition par une ETTI sorti en emploi durable a eu parcours en insertion de 9 mois en moyenne (contre 14 mois dans une AI).

Durée moyenne des parcours dans la SIAE pour les personnes en "sorties dynamiques" en 2012 (En Nb de mois)

nr: non renseigné / so: sans objet

Sorties dynamiques = Emploi Durable + Emploi de Transition + Sorties Positives

Tbl 10.3

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	13	17	15	14	14	11	9	12	13
EI	17	13	12	15	15	14	11	15	14
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								10
ACI	10	12	9	10	10	13	11	10	11
SIAE	13	13	11	12	13	14	11	11	12

Note de lecture : un salarié en insertion qui connait une sortie dite "dynamique" est resté en moyenne un an dans la SIAE.

XI - LES SORTIES DETAILLEES DES SIAE EN 2012

Typologie Dialogues de Gestion

Les sorties détaillées selon le type de SIAE en 2012

Part des différents types de sorties dans l'ensemble des sorties

AI, EI et ACI : seules les sorties depuis plus de 3 mois sont comptées / ETTI : y compris les sorties au titre de la règle de non mise à disposition depuis plus de 6 mois consécutifs.

Tbl 11.1

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	TOTAL Sorties (après + 3 mois)	1 531	760	1 079	876	1 130	220	397	977	6 970
	Emploi Durable	25%	25%	28%	34%	34%	29%	33%	25%	29%
	CDI	12%	15%	15%	16%	22%	12%	19%	15%	16%
	CDD ou Intérim 6 mois +	12%	10%	12%	17%	11%	15%	12%	11%	12%
	Intégration fonction publique	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
	Création d'entreprise	1%	0%	1%	1%	0%	1%	1%	3%	1%
	Emploi de Transition	14%	13%	14%	11%	14%	10%	16%	12%	13%
	CDD ou Intérim - 6 mois	10%	7%	12%	9%	11%	3%	10%	11%	10%
	Contrats aidés non marchands (CAE-CAV)	4%	6%	2%	2%	3%	7%	6%	2%	3%
	Sorties Positives	16%	14%	27%	22%	16%	23%	19%	17%	19%
	Entrées en formation	9%	6%	21%	12%	9%	13%	12%	10%	11%
	Emplois d'insertion SIAE	5%	5%	5%	9%	5%	8%	6%	5%	6%
	Départ à la retraite	1%	3%	1%	1%	1%	2%	1%	2%	1%
	Autres sorties	45%	49%	32%	33%	37%	38%	32%	46%	40%
	Demandeur d'emploi	21%	9%	8%	10%	6%	14%	14%	8%	11%
	Déménagement, Décès	2%	4%	3%	6%	4%	2%	4%	4%	4%
Situation Inconnue	14%	14%	10%	8%	8%	7%	8%	14%	11%	
Autres	9%	21%	12%	9%	19%	16%	8%	19%	14%	
EI	TOTAL Sorties (après + 3 mois)	196	108	134	72	318	216	138	65	1 247
	Emploi Durable	34%	31%	32%	39%	29%	35%	28%	31%	32%
	CDI	19%	19%	25%	29%	10%	23%	16%	14%	18%
	CDD ou Intérim 6 mois +	12%	7%	4%	10%	18%	11%	10%	15%	12%
	Intégration fonction publique	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	Création d'entreprise	3%	4%	2%	0%	2%	1%	1%	2%	2%
	Emploi de Transition	6%	14%	6%	3%	12%	16%	19%	8%	11%
	CDD ou Intérim - 6 mois	6%	14%	5%	3%	12%	16%	15%	6%	11%
	Contrats aidés non marchands (CAE-CAV)	0%	0%	1%	0%	0%	0%	4%	2%	1%
	Sorties Positives	12%	0%	1%	0%	0%	0%	4%	2%	1%
	Entrées en formation	8%	5%	10%	8%	11%	9%	9%	17%	9%
	Emplois d'insertion SIAE	2%	8%	3%	3%	2%	2%	1%	6%	3%
	Départ à la retraite	3%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	3%	1%
	Autres sorties	48%	43%	49%	46%	45%	37%	43%	35%	44%
	Demandeur d'emploi	31%	33%	27%	33%	22%	20%	24%	23%	25%
	Déménagement, Décès	4%	0%	4%	0%	2%	2%	6%	2%	3%
Situation Inconnue	8%	6%	6%	10%	12%	6%	7%	3%	8%	
Autres	6%	4%	13%	3%	9%	8%	7%	8%	8%	

Note de Lecture : en 2012, sur l'ensemble des salariés sortis des AI, 29% ont trouvé un emploi durable, 13%, un emploi dit de transition, 19% ont quitté leur emploi en sorties positives (dont 11% en entrées en formation). Enfin, 40% ont été classés en sorties autres, dont 11% de sorties en demande d'emploi.

Les sorties détaillées selon le type de SIAE en 2012

Part des différents types de sorties dans l'ensemble des sorties

AI, EI et ACI : seules les sorties depuis plus de 3 mois sont comptées / ETTI : y compris les sorties au titre de la règle de non mise à disposition depuis plus de 6 mois consécutifs.

Tbl 11.1 (suite)

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
ETTI	TOTAL Sorties (yc règle 6 mois)	394	465	217	45	39	331	88	129	1 708
	Emploi Durable									28%
	CDI									13%
	CDD ou Intérim 6 mois +									14%
	Intégration fonction publique									0%
	Création d'entreprise									0%
	Emploi de Transition									19%
	CDD ou Intérim - 6 mois									14%
	Contrats aidés non marchands (CAE-CAV)									5%
	Sorties Positives									11%
	Entrées en formation									7%
	Emplois d'insertion SIAE									3%
	Départ à la retraite									0%
	Autres sorties									41%
	Demandeur d'emploi									8%
	Déménagement, Décès									2%
	Situation Inconnue									6%
Autres									5%	
Sortie règle 6 mois									20%	
ACI	TOTAL Sorties (après + 3 mois)	374	420	230	260	312	352	242	259	2 449
	Emploi Durable	18%	29%	19%	13%	32%	28%	29%	24%	24%
	CDI	8%	13%	9%	3%	13%	15%	16%	10%	11%
	CDD ou Intérim 6 mois +	8%	11%	10%	8%	16%	11%	13%	12%	11%
	Intégration fonction publique	0%	2%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%
	Création d'entreprise	2%	3%	0%	1%	2%	2%	0%	1%	2%
	Emploi de Transition	12%	11%	13%	13%	9%	7%	8%	12%	10%
	CDD ou Intérim - 6 mois	10%	10%	8%	12%	8%	6%	7%	10%	9%
	Contrats aidés non marchands (CAE-CAV)	2%	2%	5%	2%	1%	1%	0%	2%	2%
	Sorties Positives	19%	15%	19%	27%	15%	19%	15%	22%	18%
	Entrées en formation	13%	9%	11%	19%	13%	14%	9%	14%	13%
	Emplois d'insertion SIAE	6%	5%	8%	6%	2%	3%	5%	7%	5%
	Départ à la retraite	0%	1%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	1%
	Autres sorties	51%	45%	50%	47%	44%	46%	48%	42%	47%
	Demandeur d'emploi	32%	24%	27%	30%	25%	27%	29%	23%	27%
	Déménagement, Décès	3%	2%	2%	0%	2%	3%	1%	2%	2%
	Situation Inconnue	6%	6%	7%	4%	5%	8%	8%	7%	6%
Autres	10%	12%	13%	12%	11%	9%	10%	10%	11%	

Les sorties détaillées selon le type de SIAE en 2012

Part des différents types de sorties dans l'ensemble des sorties

AI, EI et ACI : seules les sorties depuis plus de 3 mois sont comptées / ETTI : y compris les sorties au titre de la règle de non mise à disposition depuis plus de 6 mois consécutifs.

Tbl 11.1 (suite)

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
Ensemble SIAE	TOTAL Sorties	2 495	1 753	1 660	1 253	1 799	1 119	865	1 430	12 374
	Emploi Durable	26%	31%	25%	30%	33%	28%	29%	24%	28%
	CDI	13%	15%	13%	14%	18%	16%	17%	14%	15%
	CDD ou Intérim 6 mois +	12%	14%	10%	15%	14%	11%	11%	11%	12%
	Intégration fonction publique	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
	Création d'entreprise	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	1%
	Emploi de Transition	13%	14%	17%	11%	13%	12%	14%	12%	13%
	CDD ou Intérim - 6 mois	10%	11%	10%	9%	11%	10%	11%	10%	10%
	Contrats aidés non marchands (CAE-CAV)	3%	3%	7%	2%	2%	2%	3%	2%	3%
	Sorties Positives	16%	13%	21%	23%	15%	16%	16%	18%	17%
	Entrées en formation	9%	7%	16%	14%	10%	11%	10%	11%	11%
	Emplois d'insertion SIAE	6%	4%	5%	8%	4%	4%	5%	5%	5%
	Départ à la retraite	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	1%
	Autres sorties	45%	43%	37%	36%	39%	44%	41%	46%	42%
	Demandeur d'emploi	21%	13%	11%	15%	12%	18%	19%	13%	15%
	Déménagement, Décès	2%	3%	3%	4%	3%	2%	3%	4%	3%
Situation Inconnue	11%	9%	8%	7%	8%	8%	8%	11%	9%	
Autres	8%	14%	10%	9%	16%	9%	8%	15%	11%	
Sortie règle 6 mois (uniquement ETTI)	2%	3%	5%	1%	0%	7%	3%	3%	3%	

Note de Lecture : en 2012, toutes SIAE confondues, le taux de sortie en emploi durable est de 28%.

La part des sorties dynamiques dans l'ensemble des sorties en 2012

Sorties dynamiques = Emploi Durable + Emploi de Transition + Sorties Positives

(Nombre de sorties dynamiques / Nombre total de sorties)

Tbl 11.2

		Source : DIRECCTE IDF								
		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI		55%	51%	68%	67%	63%	62%	68%	54%	60%
EI		52%	57%	51%	54%	55%	63%	57%	65%	56%
ETTI		Non diffusable - Seuil secret statistique								
ACI		49%	55%	50%	53%	56%	54%	52%	58%	53%
SIAE		55%	57%	63%	64%	61%	56%	59%	54%	58%

Note de Lecture: Les résultats en terme de "sorties dynamiques" (E. durable + E. transition + Sorties positives) sont globalement proches des seuils minimums fixés lors des dialogues de gestion avec les SIAE : 58% contre 60%

XII - LES SORTIES DES BENEFICIAIRES DU RSA DES SIAE EN 2012

Les sorties des BRSA enregistrées en 2012

Sorties prise en compte : AI, EI et ACI = sorties RSA socle après + 3 mois dans la structure /ETTI = toutes les sorties RSA socle, y compris celles au titre de la non mise à disposition depuis 6 mois.

Tbl 12.1

Source : DIRECCTE IDF									
	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	278	232	136	262	334	57	144	254	1 697
EI	67	41	35	27	106	75	31	15	397
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								189
ACI	220	319	173	134	136	121	62	104	1 269
Ensemble des SIAE	630	632	357	426	581	299	237	390	3 552

Note de Lecture : en 2012, 3 552 salariés en insertion bénéficiaires du RSA sont sortis des SIAE (sorties telles que définies pour les DG). Ce chiffre représente 29% de l'ensemble des sortants de SIAE, ce qui est proche de la part que représentent les bénéficiaires du RSA dans le total des salariés en insertion (30%)

Comparaison des sorties détaillées des BRSA avec celles de l'ensemble des salariés en insertion en 2012

Ensemble des SIAE

Tbl 12.4

Source : DIRECCTE IDF										
	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF	
Sorties des BRSA	Total sorties 2012	630	632	357	426	581	299	237	390	3 552
	Emploi Durable	24%	27%	25%	24%	32%	29%	26%	21%	26%
	Emploi de Transition	13%	13%	17%	11%	13%	12%	10%	12%	13%
	Sorties Positives	15%	14%	18%	23%	12%	16%	16%	17%	16%
	Autres	47%	46%	40%	42%	44%	42%	48%	49%	45%
	dont sorties règle 6 mois	0%	0%	1%	0%	0%	1%	0%	1%	1%
Rappel des sorties de l'ensemble des salariés en insertion	Total sorties 2012	2 495	1 753	1 660	1 253	1 799	1 119	865	1 430	12 374
	Emploi Durable	26%	31%	25%	30%	33%	28%	29%	24%	28%
	Emploi de Transition	13%	14%	17%	11%	13%	12%	14%	12%	13%
	Sorties Positives	16%	13%	21%	23%	15%	16%	16%	18%	17%
	Autres	45%	43%	37%	36%	39%	44%	41%	46%	42%
	dont sorties règle 6 mois	2%	3%	5%	1%	0%	7%	3%	3%	3%
Ecart sorties BRSA / toutes sorties	Emploi Durable	-1,6	-3,8	+0,4	-5,4	-1,0	+1,4	-3,2	-3,1	-1,8
	Emploi de Transition	+0,1	-0,4	-0,9	-0,6	+0,1	+0,2	-4,0	+0,7	-0,5
	Sorties Positives	-1,1	+1,5	-2,8	+0,3	-3,2	-0,1	+0,3	-0,4	-0,9
	Autres	+2,5	+2,8	+3,4	+5,6	+4,2	-1,5	+6,8	+2,9	+3,2
	dont sorties règle 6 mois	-1,2	-2,7	-3,5	-0,8	-0,1	-5,7	-3,1	-2,4	-2,3

XIII - LE PERSONNEL DES SIAE EN 2012 (permanents et bénévoles hors salariés en insertion)

Effectifs salariés permanents et bénévoles des SIAE

Nombre de salariés permanents et bénévoles

Tbl 13.1

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	Nb de salariés permanents	120	84	74	75	110	32	46	71	612
	Nb de bénévoles	36	36	100	53	64	27	35	70	421
EI	Nb de salariés permanents	239	162	224	116	246	212	79	53	1 331
	Nb de bénévoles	107	45	28	69	71	105	50	30	505
ETTI	Nb de salariés permanents	Non diffusable - Seuil secret statistique								133
	Nb de bénévoles	Non diffusable - Seuil secret statistique								10
ACI	Nb de salariés permanents	208	124	118	205	151	163	126	163	1 258
	Nb de bénévoles	90	26	72	44	74	130	104	112	652
Ensemble SIAE	Nb de salariés permanents	621	389	428	404	513	424	256	299	3 334
	Nb de bénévoles	234	112	200	169	209	262	189	213	1 588

Note de Lecture : en 2012, les SIAE franciliennes comptaient 3 334 salariés permanents et 1 588 bénévoles.

Salariés permanents et bénévoles en nombre d' Equivalents Temps Plein

1 ETP = 1.820 H sur l'année

Tbl 13.2

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	ETP salariés permanents	93	49	55	65	83	23	34	55	457
	ETP bénévoles	8	4	18	12	16	4	5	11	79
EI	ETP salariés permanents	194	113	162	86	180	145	57	45	983
	ETP bénévoles	18	11	4	13	4	14	9	5	78
ETTI	ETP salariés permanents	Non diffusable - Seuil secret statistique								92
	ETP bénévoles	Non diffusable - Seuil secret statistique								1
ACI	ETP salariés permanents	95	70	50	77	91	88	85	64	620
	ETP bénévoles	5	4	9	5	3	17	17	15	75
Ensemble SIAE	ETP salariés permanents	420	245	273	233	357	271	182	172	2 153
	ETP bénévoles	31	20	31	31	23	35	31	32	232

Note de Lecture : en 2012, les salariés permanents des SIAE représentaient 2 153 équivalents temps plein (ETP) et les bénévoles, 232 ETP. L'écart entre le nombre de salariés permanents et les ETP s'explique à la fois par l'importance des salariés à temps partiel et des personnes salariées seulement une partie de l'année (ACI ponctuels par exemple)

Taux d'encadrement des salariés en insertion par les permanents des SIAE

Taux d'encadrement social et technique des salariés en insertion

Ce taux a été calculé en mettant en rapport : le nombre d'ETP des salariés en insertion / le nombre d'ETP des salariés permanents positionnés sur des fonctions d'accompagnement

Tbl 13.3

Source : DIRECCTE IDF

		75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI		15	12	8	8	7	7	7	11	10
EI		3	4	3	3	3	4	5	3	4
ETTI		Non diffusable - Seuil secret statistique								15
ACI		11	23	10	10	10	14	9	12	12
SIAE		7	7	5	5	4	6	5	6	6

Note de lecture : sur le total des SIAE, un salarié permanent chargé de l'accompagnement social ou technique suit en moyenne 6 salariés en insertion dans l'année. Le taux d'encadrement est nettement inférieur dans les EI (1 pour 4)

Taux d'encadrement général des salariés en insertion

Ce taux a été calculé en mettant en rapport : le nombre d'ETP des salariés en insertion / le nombre d'ETP des salariés permanents quelles que soient leurs fonctions

Tbl 13.4

Source : DIRECCTE IDF

	75	77	78	91	92	93	94	95	IDF
AI	7	6	5	4	4	4	4	6	5
EI	1	1	1	1	2	2	3	2	2
ETTI	Non diffusable - Seuil secret statistique								11
ACI	3	4	2	3	3	3	2	3	3
SIAE	4	4	2	3	3	4	3	4	3

Note de lecture : dans l'ensemble des SIAE, pour un salarié permanent (toutes fonctions confondues), on compte en moyenne 3 salariés en insertion dans l'année. Ce rapport varie fortement selon le type de SIAE: il est nettement plus élevé dans les ETTI qui mettent à disposition un grand nombre de salariés avec des effectifs permanents limités (1 permanent pour 11 salariés mis à disposition)

XV- DONNEES DE CADRAGE: CARACTERISTIQUES DES SIAE AYANT ACCEDE A DES MARCHES PUBLICS

Nombre de structures ayant accédé aux marchés publics

Nb de SIAE qui déclarent avoir une partie de leur activité conventionnée dans le cadre de l'exécution de marchés publics

Tbi 15.1

	Source : DIRECCTE IDF	IDF
TOTAL		192
AI		56
EI		77
ETTI		18
ACI (structure porteuse)		41

Note de lecture : en 2012, 192 SIAE ont déclaré avoir accédé à au moins un marché public.

Part des SIAE ayant accédé à un marché public en 2012

Nb de SIAE qui déclarent avoir une partie de leur activité conventionnée dans le cadre de l'exécution de marchés publics / Nb total de SIAE

Tbi 15.5

	Source : DIRECCTE IDF	IDF
Toutes SIAE confondues		46%
Part AI		71%
Part EI		50%
Part ETTI		90%
Part ACI		25%

Note de lecture : en 2012, près de la moitié des SIAE ont accédé directement ou indirectement à au moins un marché public (46%). Les taux d'accès peuvent varier considérablement entre le type de SIAE (ACI 25% - ETTI 90%) et les départements.

Nombre moyen de marchés par SIAE

Calculé uniquement pour les SIAE qui ont déclaré au moins un marché public

Tbi 15.6

	Source : DIRECCTE IDF	IDF
TOTAL NB MARCHES PUBLICS		9
AI		7
EI		4
ETTI		51
ACI (structure porteuse)		2

Note de lecture: en moyenne, les SIAE ont accédé à 9 marchés dans l'année.

Le nombre beaucoup plus conséquent déclaré par les ETTI s'explique par le fait qu'elles comptabilisent comme marché l'ensemble des missions réalisées auprès des titulaires de marchés.

Taille moyenne des SIAE qui accèdent aux marchés publics (en ETP d'insertion)

Moyenne calculée sur les SIAE qui ont déclaré au moins un MP en 2012 / comparaison avec la taille moyenne des SIAE

Tbl 15.7

		Source : DIRECCTE IDF	IDF
AI	Avec marchés publics		33
	Toutes AI		29
EI	Avec marchés publics		12
	Toutes EI		11
ETTI	Avec marchés publics		44
	Toutes ETTI		51
ACI	Avec marchés publics		11
	Toutes ACI		9

Note de lecture: Hormis pour les ETTI, les SIAE qui accèdent aux marchés publics ont une taille moyenne un peu plus importante que celle observée pour l'ensemble des SIAE

Répartition sectorielle des marchés publics dans les SIAE en 2012

Répartition du nombre de marché selon les secteurs

Tbl 15.8

		Source : DIRECCTE IDF	IDF
AI	TOTAL		366
	Nettoyage (hors SAP)		13%
	Services aux personnes		4%
	Bâtiment - Travaux Publics		60%
	Espaces Verts - Agriculture		5%
	<i>Autres</i>		14%
EI	TOTAL		320
	Nettoyage (hors SAP)		31%
	Services aux personnes		0%
	Bâtiment - Travaux Publics		24%
	Espaces Verts - Agriculture		9%
	<i>Autres</i>		23%

Tbl 15.8 (suite)

		Source : DIRECCTE IDF	IDF
ACI	TOTAL		96
	Nettoyage (hors SAP)		11%
	Services aux personnes		2%
	Bâtiment - Travaux Publics		1%
	Espaces Verts - Agriculture		43%
	<i>Autres</i>		32%
ETTI	TOTAL		963
	Nettoyage (hors SAP)		1%
	Services aux personnes		0%
	Bâtiment - Travaux Publics		92%
	Espaces Verts - Agriculture		3%
	<i>Autres</i>		1%

Répartition sectorielle des marchés publics dans les SIAE en 2012

Répartition du nombre de marché selon les secteurs

Tbl 15.8 (suite)

		Source : DIRECCTE IDF	IDF
Ensemble SIAE	TOTAL		1745
	Nettoyage (hors SAP)		10%
	Services aux personnes		1%
	Bâtiment - Travaux Publics		68%
	Espaces Verts - Agriculture		7%
	<i>Autres</i>		9%

Note de lecture: Deux marchés sur trois ont été réalisés dans le secteurs du BTP.

Comparaison de la répartition sectorielle des heures réalisées dans le cadre des marchés avec celle de l'ensemble des SAIE franciliennes

Tbl 15.9

		Source : DIRECCTE IDF	Heures réalisées dans le cadre des MP	Heures ensemble SIAE	Ecarts
Ensemble SIAE	Nettoyage (hors SAP)		10%	16%	-5,9
	Services aux personnes		1%	14%	-12,8
	Bâtiment - Travaux Publics		68%	21%	+46,7
	Espaces Verts - Agriculture		7%	12%	-5,1
	<i>Autres</i>		9%	38%	-28,6

Note de lecture : Alors que 68% des heures réalisées par les SIAE dans le cadre des marchés publics relèvent du BTP, ce secteur représente 21% des heures travaillées dans l'IAE en 2012.

XVIII - CARACTERISTIQUES DES MARCHÉS PUBLICS DES SIAE : EN MONTANTS FINANCIERS

Montant total des marchés publics en 2012

Montant calculé sur l'ensemble des marchés publics déclarés par les SIAE en 2012

Tbl 18.1

Source : DIRECCTE IDF

	IDF
Ensemble SIAE	53 655 001 €
AI	7 732 274 €
EI	19 379 641 €
ETTI	22 023 060 €
ACI	4 520 026 €

Note de Lecture : en 2012, les marchés publics auxquels ont eu accès les SIAE franciliennes représentent 53,6 millions d'euros.

Répartition des marchés publics des SIAE en 2012

Tbl 18.2

Source : DIRECCTE IDF

	IDF
Ensemble SIAE	53 655 001 €
AI	14%
EI	36%
ETTI	41%
ACI	8%

Note de Lecture : Au niveau régional, 77% des financements générés par les marchés publics reviennent aux ETTI (41%) et aux EI (36%).

Montant moyen des marchés publics des SIAE en 2012

Tbl 18.3

Source : DIRECCTE IDF

	IDF
Ensemble SIAE	30 748 €
AI	21 126 €
EI	60 561 €
ETTI	22 869 €
ACI	47 084 €

Note de Lecture : en moyenne, un marché public d'une SIAE représente un montant de l'ordre de 30.000 euros, mais il peut dépasser les 60.000 euros pour les EI.

Répartition par secteurs d'activités des montants des marchés publics en 2011

Tbl 18.4

Source : DIRECCTE IDF

	Nettoyage (hors SAP)	Services aux personnes	Bâtiment/Travaux Publics	Espaces verts - Agriculture	Autres secteurs	Ensemble des marchés
Total	20%	1%	41%	10%	18%	100%
AI	16%	5%	26%	16%	34%	100%
EI	43%	0%	17%	10%	24%	100%
ETTI	2%	2%	75%	1%	4%	100%
ACI	8%	1%	0%	44%	41%	100%

Note de Lecture : Alors que le BTP représente 68% des heures réalisées dans le cadre des marchés publics (cf. Tbl 15.8), sa part dans les montants des marchés publics est de 41% . A l'inverse, bien que ne représentant que 10% des heures réalisées au cours de marchés publics, les activités de nettoyage (hors SAP) représentent 20% des financements liés aux marchés publics.

XVI - CARACTERISTIQUES DES MARCHES PUBLICS DES SIAE : EN NOMBRE DE MARCHES

Nombre de marchés déclarés par les SIAE

Montant calculé sur l'ensemble des marchés publics déclarés par les SIAE en 2012

Tbl 16.1

Source : DIRECCTE IDF

	IDF
TOTAL	1 745
AI	366
EI	320
ETTI	963
ACI	96

Note de lecture : en 2012, les SIAE ont eu accès (directement ou indirectement) à 1745 marchés publics.

Part des marchés publics dans les départements

Pourcentage calculé sur le Nb de marchés publics déclarés en 2012

Tbl 16.2

Source : DIRECCTE IDF

	IDF
TOTAL NB MARCHES PUBLICS	1 745
Part AI	21%
Part EI	18%
Part ETTI	55%
Part ACI	6%

Note de lecture : Plus de la moitié des marchés ont concerné les ETTI (55%).

Répartition des marchés publics par donneurs d'ordres

Pourcentage calculé sur le Nb de marchés par types de donneurs d'ordres

Tbl 16.3

Source : DIRECCTE IDF

		IDF
AI	TOTAL	100%
	Service Etat	1%
	Communes - Interco	34%
	Conseil général	2%
	Conseil régional	0%
	Bailleur social	15%
	Autre établissement public	4%
<i>Non renseigné</i>	44%	
EI	TOTAL	100%
	Service Etat	5%
	Communes - Interco	48%
	Conseil général	2%
	Conseil régional	1%
	Bailleur social	15%
	Autre établissement public	11%
<i>Non renseigné</i>	19%	
ETTI	TOTAL	97%
	Service Etat	7%
	Communes - Interco	23%
	Conseil général	5%
	Conseil régional	2%
	Bailleur social	20%
	Autre établissement public	5%
<i>Non renseigné</i>	35%	
ACI	TOTAL	100%
	Service Etat	1%
	Communes - Interco	48%
	Conseil général	15%
	Conseil régional	5%
	Bailleur social	5%
	Autre établissement public	8%
<i>Non renseigné</i>	18%	
TOTAL	TOTAL	98%
	Service Etat	5%
	Communes - Interco	31%
	Conseil général	4%
	Conseil régional	1%
	Bailleur social	17%
	Autre établissement public	6%
<i>Non renseigné</i>	33%	

Note de lecture: Dans l'ensemble, près d'un marché sur deux émane des communes ou intercommunalités (31%) et des bailleurs sociaux (17%). La part des communes et intercommunalités est beaucoup plus élevée pour les ACI (48%) que pour les autres types de SIAE.

Modalités d'accès aux marchés publics selon le type de SIAE

Pourcentage calculé sur le Nb de marchés publics déclarés en 2012

Tbl 16.4

		Source : DIRECCTE IDF	IDF
AI	TOTAL		366
	Titulaire du marché		12%
	Cotitulaire		3%
	Sous-traitant		28%
	MAD		4%
	<i>Autres</i>		52%
EI	TOTAL		320
	Titulaire du marché		70%
	Cotitulaire		5%
	<i>Sous-traitant</i>		18%
	<i>Autres</i>		7%
ETTI	TOTAL		963
	Titulaire du marché		1%
	Cotitulaire		0%
	Sous-traitant		0%
	MAD		99%
	<i>Autres</i>		0%
ACI	TOTAL		96
	Titulaire du marché		63%
	Cotitulaire		4%
	Sous-traitant		10%
	<i>Autres</i>		23%
Ensemble SIAE	TOTAL		1 745
	Titulaire du marché		19%
	Cotitulaire		2%
	Sous-traitant		10%
	MAD (AI & ETTI)		55%
	<i>Autres</i>		13%

Part des différents types de Marchés Publics

Pourcentage calculé sur le Nb de marchés publics déclarés en 2012

Tbl 16.5

Source : DIRECCTE IDF

		IDF
AI	TOTAL	366
	Marchés Publics avec clauses sociales	90%
	Marchés Publics sans clauses sociales	2%
	<i>Autres et non précisé</i>	9%
EI	TOTAL	320
	Marchés Publics avec clauses sociales	58%
	Marchés Publics sans clauses sociales	33%
	<i>Autres et non précisé</i>	8%
ETTI	TOTAL	963
	Marchés Publics avec clauses sociales	77%
	Marchés Publics sans clauses sociales	0%
	<i>Autres et non précisé</i>	23%
ACI	TOTAL	96
	Marchés Publics avec clauses sociales	49%
	Marchés Publics sans clauses sociales	17%
	<i>Autres et non précisé</i>	34%
Ensemble SIAE	TOTAL	1 745
	Marchés Publics avec clauses sociales	74%
	Marchés Publics sans clauses sociales	7%
	<i>Autres et non précisé</i>	18%

Note de lecture: dans la très grande majorité des cas, les marchés publics obtenus par les SIAE avaient des clauses sociales (74%).
Les EI sont les seules SIAE à accéder de façon importante à des marchés publics sans clauses (33%).

Répartition des marchés publics avec clauses sociales selon les articles du Code des Marchés Publics

Pourcentage calculé sur le Nb de marchés publics déclarés en 2012

Tbl 16.6

Source : DIRECCTE IDF

		IDF
AI	TOTAL	328
	Article 53	2%
	Article 30	13%
	Article 14	83%
	<i>Article non précisé</i>	2%
EI	TOTAL	186
	Article 53	20%
	Article 30	39%
	Article 14	36%
	<i>Article non précisé</i>	5%
ETTI	TOTAL	739
	Article 53	8%
	Article 30	0%
	Article 14	92%
	<i>Article non précisé</i>	0%
ACI	TOTAL	47
	Article 53	4%
	Article 30	60%
	Article 14	36%
	<i>Article non précisé</i>	2%
Ensemble SIAE	TOTAL	1 300
	Article 53	8%
	Article 30	11%
	Article 14	80%
	<i>Article non précisé</i>	1%

Note de lecture: dans l'ensemble des marchés publics avec clauses sociales des SIAE, c'est l'utilisation de l'article 14 qui est la plus fréquente (80% des cas).

Logiquement, ce sont les ACI qui sont les plus concernés par l'article 30 qui est réservé à des services de qualification et d'insertion professionnelle (60% de leurs marchés contre 11% dans l'ensemble)

Rappel sur les principales clauses sociales des marchés publics

Extrait du Guide "Clauses sociales et promotion de l'emploi dans les marchés publics, Guide en direction des donneurs d'ordre"

DGEFP, CNAIE, AVE

1. La clause d'insertion sociale et professionnelle (article 14)

Le principe de cette clause est simple. Il s'agit de demander aux entreprises soumissionnaires de prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion. C'est le décret du 7 mars 2001 qui a donné une base juridique stable à cette procédure. Le dispositif s'est appelé antérieurement « clause du mieux-disant social ». Cette appellation doit être abandonnée car l'article 14 ne vise pas à mettre en concurrence les entreprises sur le terrain de l'insertion. Le choix de l'entreprise attributaire se fait sans aucune référence à un quelconque critère lié à l'insertion. La clause n'est qu'une condition d'exécution du marché que toute entreprise doit s'engager à respecter. L'article 14 du nouveau code énonce que les conditions d'exécution d'un marché peuvent comporter des éléments à caractère social. Il ne mentionne plus une phrase présente dans les versions 2001 et 2004 du code : « visant notamment à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ». Mais il faut simplement considérer que la formulation retenue en 2006 est plus large puisqu'il s'agit de prendre en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique et progrès social. Dès lors, la promotion de l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et la lutte contre le chômage est l'une des conditions d'exécution susceptibles d'être retenues parmi d'autres. On peut donc aller plus loin dans la mise en oeuvre d'un dispositif qui, selon l'enquête que nous avons réalisée, a créé deux millions d'heures d'insertion. C'est beaucoup mais comparé aux 53 milliards d'euros de marchés publics, on mesure la marge de progression possible. Les procédures juridiques et méthodologiques sont désormais éprouvées même si l'on peut encore progresser. Il suffit de vouloir les utiliser.

2. Les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (article 53)

Selon les termes de l'article 53.1 du code, il est possible de retenir parmi les critères d'attribution d'un marché « les performances de l'entreprise en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté ». Le décret du 1er août 2006, ne pouvait que confirmer une disposition que l'on doit à la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. L'utilisation de ce critère social n'est pas simple et il faut recommander aux territoires qui veulent s'engager dans la pratique de l'insertion dans leurs marchés publics de commencer par utiliser l'article 14 dont on connaît bien aujourd'hui les procédures et la méthodologie. Mais donner la primauté à la clause d'insertion de l'article 14 ne signifie pas renoncer à l'utilisation du critère social. Il y a d'abord le cas des marchés dont l'objet est l'insertion pour lesquels le critère social est d'une utilisation évidente. Mais peut-on élargir son utilisation aux autres marchés publics ? On peut répondre de manière négative et considérer que les critères de choix retenus devant être liés à l'objet du marché, les performances d'une entreprise en matière d'insertion n'ont rien à voir avec la construction d'un bâtiment, la réalisation d'une route ou le traitement des déchets. On peut aussi plaider la thèse contraire en invoquant l'article 5 du code : « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision... en prenant en compte des objectifs de développement durable ». La satisfaction des besoins étant par définition l'objet du marché, celui-ci peut être placé par le pouvoir adjudicateur dans le champ du développement durable dont on s'accorde à reconnaître qu'il comporte un triple volet économique, social et environnemental. Dès lors, le critère social peut trouver sa place dans des marchés de service autres que ceux consacrés à l'insertion, ou dans des marchés de travaux. Que ce soit pour un bâtiment, une route ou le traitement des déchets, des préoccupations environnementales et sociales peuvent être intégrées à l'objet du marché librement défini par le maître d'ouvrage. Dans une société qui revendique le développement durable dans une charte élevée au rang de ses textes constitutionnels, peut-on continuer à ne pas valoriser le comportement citoyen, socialement responsable, des entreprises qui font l'effort de prendre en considération « les publics en difficulté ». La référence au critère social dans un marché public peut devenir un levier du développement durable en l'utilisant avec modération et selon une grille d'analyse qui se construit progressivement. Il y a tout lieu de penser, compte tenu des progrès enregistrés depuis 6 ans en matière de clauses sociales, que cette approche du marché public en terme de développement durable, finira par supplanter la vision purement économique qui domine encore aujourd'hui. D'ailleurs certaines collectivités locales se sont déjà engagées dans cette voie et si l'évolution espérée se dessine, on la devra à la témérité de ces décideurs qui font aujourd'hui oeuvre de précurseurs. Il faut néanmoins recommander la vigilance dans l'utilisation de l'article 53. Etre vigilant, cela veut dire bien établir le lien entre l'insertion et l'objet du marché en argumentant sur la dimension sociale de l'achat et sur son impact social. Etre vigilant, cela signifie aussi d'être précis sur les exigences d'insertion attendues des entreprises en combinant le cas échéant l'article 14 et l'article 53. Etre vigilant, c'est enfin faire un usage modéré et bien proportionné en terme de pondération du critère social.

3. Les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelles (article 30)

On entre ici dans la catégorie des marchés de services dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle et qui sont réalisés sous forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formation ou d'expériences préqualifiantes ou certifiantes et destinées aux jeunes sans emploi, aux personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, aux personnes handicapées. Pour en comprendre l'intérêt, il faut se rappeler que l'insertion par l'activité économique a deux niveaux reconnus par la loi. D'une part, il y a des structures qui produisent des biens et des services en vue de leur commercialisation et qui agissent dans le secteur marchand. D'autre part, il y a des structures qui développent des activités d'utilité sociale en s'appuyant, le cas échéant, sur des prestations marchandes. Les premières sont concernées par l'article 14 du code des marchés. Les secondes ne le sont pas ou le sont moins. Situées en amont du secteur marchand, elles prennent en charge, dans le cadre d'actions d'insertion, les personnes les plus éloignées de l'emploi et qui vont être pour l'essentiel, rémunérées par des fonds publics. La relation entre ces structures (notamment les ateliers et chantiers d'insertion) et les collectivités publiques peuvent s'organiser au travers des marchés de qualification et d'insertion professionnelles selon un modèle consultable sur la version numérique du guide sachant que l'activité de production, quelle qu'elle soit, n'est que le prétexte, le support de la démarche d'insertion. L'article 30 est très complémentaire de l'article 14 et leur utilisation conjointe favorise les parcours d'insertion. Pour l'article 14, les entreprises ont deux exigences minimales. D'une part, avoir un guichet territorial unique afin de mutualiser les heures d'insertion qui leurs sont demandées. D'autre part, que les personnes qui leur sont présentées et dont elles acceptent le manque ou l'insuffisance de formation et de qualification, puissent respecter une règle « être présent tous les jours et à l'heure ». Si l'on veut que les personnes les plus éloignées de l'emploi et confrontées à de graves difficultés sociales puissent respecter cette condition, il faut permettre aux structures qui les prennent en charge dans le cadre de contrats aidés de faire leur métier : l'insertion sociale et professionnelle. C'est là tout l'enjeu des marchés de services de qualification et d'insertion professionnelles. Les modalités de passation du marché sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur, quel que soit le montant du besoin à satisfaire, en fonction de la nature et des caractéristiques de ce besoin, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat (articles 28 et 30 du code). A noter que la publication d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales n'est pas obligatoire. Autrement dit, pour un marché de services de qualification et d'insertion professionnelles, quel que soit le montant, la mise en concurrence préalable peut se faire par affichage, site web ou fourniture de devis.... La circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics, rappelle que « la jurisprudence a admis que certaines prestations relevant de l'article 30 puissent être acquises sans publicité préalable et même, éventuellement, sans mise en concurrence en raison de leur objet ou de situations répondant à des motifs d'intérêt général » (JO du 4 août 2006 p.11676). Très concrètement, cela signifie que si le pouvoir adjudicateur (commune, bailleur social ou département) estime que la prestation d'insertion recherchée auprès d'un atelier ou chantier d'insertion n'est pas de nature concurrentielle, (il n'y a qu'un opérateur identifié ou son montant est très modeste) il peut se passer d'une mise en concurrence. S'il identifie plusieurs opérateurs susceptibles de répondre à sa demande, il peut opter pour une consultation légère par voie de devis par exemple.